



Fonds structuré

PEL Strike

En plein dans le mille !

Un coupon minimum de 4% par an pendant 10 ans et une garantie de capital à l'échéance.

Caractéristiques

- Un horizon d'investissement de 5 à 10 ans
- Une **garantie de capital** à l'échéance
- Un mécanisme simple et transparent
- **Années 1 à 5** : un coupon fixe de 4,10%
- **Années 6 à 9** : un coupon fixe progressant de 4,35% à 5,10%
- **A l'échéance** : un coupon variable entre 4% et 5,35%
- Possibilité de **remboursement anticipé** dès la fin de la 5ème année

Période de souscription: du 22/06/2009 au 02/09/2009 (sauf fermeture anticipée)

Pendant la période de souscription, les versements nets seront, sous réserve d'acceptation par l'assureur, investis dans un fonds monétaire avant d'être arbitrés vers le PEL Strike le 9 septembre 2009.

Date de réception des versements au plus tard le 31/08/2009.

La fiscalité du contrat est en principe celle du pays de résidence du souscripteur.

Fonds structuré

PEL Strike

Mécanisme

Au terme de chacune des 5 premières années d'investissement, le fonds verse un coupon fixe de 4,10%* de la valeur nominale de l'investissement**.

Au terme des années suivantes, sauf remboursement anticipé, le coupon est majoré de 0,25% par an et est fixé comme suit:

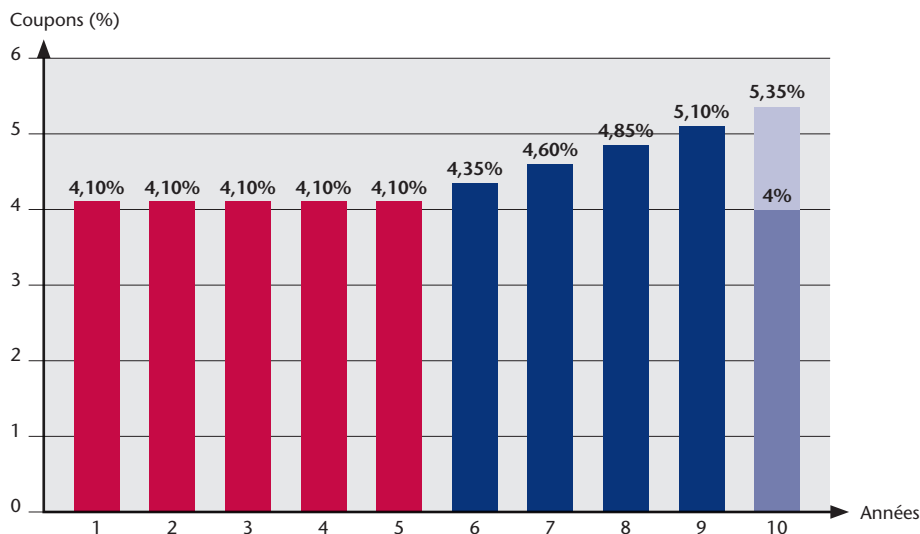
Année 6	4,35%
Année 7	4,60%
Année 8	4,85%
Année 9	5,10%

A l'issue de la cinquième année d'investissement et de chacune des années suivantes (excepté la dernière année), l'émetteur est susceptible de rappeler la note. Dans ce cas, le fonds est clôturé et rembourse 100% de la valeur nominale de l'investissement majorée du coupon prévu pour l'année concernée.

Remboursement à l'échéance

A l'échéance des 10 ans, sauf remboursement anticipé, le fonds rembourse 100% de la valeur nominale de l'investissement majorée d'un coupon correspondant au taux CMS en EUR 10 ans tel que constaté le 6 septembre 2018 à 11h, avec un minimum de 4% et un maximum de 5,35%.

Illustration du mécanisme



* Hors fiscalité applicable et/ou frais liés au contrat.

** Cependant, la valeur nominale de l'investissement diminue du fait de l'exécution d'une opération sur le contrat ou du fait du fonctionnement intrinsèque du contrat.

Ce document simplifié n'a pas valeur contractuelle. Il ne saurait valoir note d'information. Nous vous recommandons, avant toute décision d'investissement dans le fonds, de lire attentivement la note d'information jointe à la présente. Cette note contient des dérogations aux conditions générales de nos contrats. Il est rappelé que la valeur nette d'inventaire du fonds peut varier à la hausse comme à la baisse selon l'évolution des marchés et des cours de change. Le risque financier reste par ailleurs entièrement supporté par le souscripteur.

38, Parc d'activités de Capellen • Adresse postale: B.P.110, L-8303 Capellen (Luxembourg)

Tél. (+352) 45 67 301 • Fax (+352) 45 67 34

www.privateestatelife.com • www.pel.lu • info@privateestatelife.com

A member of NEWPELGROUP

Private Estate Life S.A. est une compagnie luxembourgeoise d'assurance-vie • R.C.S. Luxembourg B-34402

Private Estate Life S.A. est placée sous le contrôle du Commissariat aux Assurances, 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg